

Avis Public



Anjou

Montréal

ORDONNANCES 1333-0.26 à 0.27

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 31 juillet 2018, les ordonnances suivantes :

1333-0.26, permettant d'aménager une zone de taxis de trois véhicules, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et installer à cette fin un panneau ouvrant et fermant la zone réservée aux taxis, sur le boulevard Joseph-Renaud, entre le boulevard Wilfrid-Pelletier et l'avenue Châtillon, entre le premier et le deuxième accès au stationnement accessoire au centre d'achat, lorsqu'on arrive du nord, ainsi que d'installer des bollards à l'essai pour une période débutant vers le 1^{er} septembre 2018 et se terminant vers le 1^{er} décembre 2018, sur l'avenue du Curé-Clermont, entre la place de l'Église et le boulevard Joseph-Renaud, et d'interdire le stationnement à partir et du côté du 8250, boulevard Wilfrid-Pelletier jusqu'à l'est de l'entrée charretière du bâtiment situé au 8260, boulevard Wilfrid-Pelletier.

1333-0.27, permettant de modifier la signalisation afin d'interdire le stationnement d'un véhicule autre qu'un véhicule de promenade sur un chemin public situé dans un secteur résidentiel, en référant à l'article 123.2 de ce règlement, aux intersections indiquées dans l'ordonnance.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 1^{er} août 2018.

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut

>7524938